

**ROYAUME DU MAROC**  
**Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique**  
**Avis d'Appel d'Offres Ouvert Simplifié à majoration**

**N°09/2023/AMEE**

**RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES (PME),  
COOPERATIVES OU « UNE UNION DE COOPERATIVES » ET AUTO-ENTREPRENEURS**  
**Séance Publique**

Le 09 novembre 2023 à partir de 10 heures, il sera procédé, à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), Espace les Patios, 1<sup>er</sup> étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres ouvert simplifié à majoration pour la réalisation d'un marché concernant "**l'entretien des espaces verts de la représentation de l'AMEE à Marrakech**".

Lieu d'exécution :

- **Représentation de l'AMEE , Rue El Machaâr El Haram, Issil Marrakech.**

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au niveau du Bureau d'ordre au siège de l'AMEE à Rabat à l'adresse : Espace les Patios, 1<sup>er</sup> étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargeable sur le site de l'AMEE : [www.amee.ma](http://www.amee.ma)  
ou sur le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n° 02-22-431 chaabane 1444 du (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

- **Le cautionnement provisoire est de Trois mille dirhams (3 000,00 DH)** cette caution devra être constituée au niveau du Portail Marocain des Marchés publics
- **L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à Deux Cent Dix Neuf Mille Sept Cent Quatre Vingt Treize Dirhams, Trente Neuf Centimes Toutes Taxes Comprises (219 793,39 DH TTC).**

-Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'Economie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par le Cahiers des prescriptions spéciales et celles prévues par les articles 5-9 et 12 du règlement de consultation.
- En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 3011-13 du 24 hija 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 148 du décret n°2-22-431 du 15 chaâbane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics, il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales (PME), coopératives ou « une union de coopératives » et auto-entrepreneurs. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité parmi les pièces du dossier administratif prévu par l'article 28 du décret n° 2-22-431.